

Jean-Louis THOMAS

POUXEUX, le 15 janvier 2011

Conseiller Municipal

POUXEUX

Monsieur Philippe EYMARD, Président de la Communauté  
de Communes «De la Vôge Vers les Deux Rives de la  
Moselle»

3 rue de la Gare BP 37

88380 ARCHES

Objet : Lettre ouverte à propos de l'assainissement.

Conseiller municipal à Pouxieux, je suis interpellé, comme d'autres élus, par de nombreux habitants soumis à la «Facture Assainissement» sur la nature des services rendus à la population. Cette année, cette facture est agrémentée d'un feuillet vert d'information sur lequel manque manifestement une rubrique : Pourquoi ?

Pouvez-vous clairement m'indiquer en quoi consiste la redevance pour la collecte de 0,60€ par m<sup>3</sup> dans la mesure où pour le moment aucune station n'existe et où les effluents sont dirigés directement vers la Moselle ? Collecte de quoi ? Je rappelle que le réseau existant a déjà été financé par le budget communal et par les péxeiens.

Pouvez-vous également justifier l'importance du poste modernisation des réseaux de collecte 0,274€ par m<sup>3</sup> (20 % de la facture globale) alors que la Com Com réduit sa contribution lors des travaux de réhabilitation des rues (cf rue Sous le Bois et rue de la Charate) en accord avec la majorité dirigeante municipale et bien qu'elle (la Com Com) ait sollicité et obtenu l'intégralité de la compétence assainissement.

Enfin, si j'ose dire, vous avez annoncé à chacune des cérémonies de vœux auxquelles j'ai assisté, qu'un effort important serait demandé à chaque commune concernée par la future STEP pôle Moselle (ce qui en sous entend d'autres ?). Pouvez-vous, dès à présent, donner un ordre de grandeur de cette prochaine participation (2011) des contribuables péxeiens et surtout à quoi cette contribution sera affectée ? Quel type d'emprunt, s'il en est de prévu, viendra

compléter cette participation et de quel montant ?

Je termine mon propos en vous disant l'état d'esprit qui anime mes mandants. Ils ont, et moi aussi, la très désagréable impression de payer depuis 2009, les investissements programmés à Hadol, d'être contraints de payer par avance dès cette année, pour des équipements qu'ils n'ont pas encore et demain d'être assommés par le nécessaire traitement des effluents de la future station d'épuration d'Arches mais aussi par les travaux prévisibles d'entretien voire de renouvellement à Xertigny ou ailleurs.

J'ajoute, à titre personnel, que l'éviction inattendue de la Commune de Jarménil du projet de station d'épuration est anti-communautaire et qu'il conviendrait d'indiquer quelle serait la charge annuelle supplémentaire pour chaque habitant de la Com Com, du raccordement même partiel de Jarménil.

Particulièrement attentif à vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Jean-Louis THOMAS